

**POUR
UNE SOCIÉTÉ**
inclusive et solidaire



ASSEMBLEE GENERALE 2025



RAPPORT D'ORIENTATIONS 2025

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024 vous a été présenté le nouveau projet associatif qui va couvrir la période 2024-2028.

Mettre à jour le projet associatif est une obligation car c'est un véritable outil de pilotage qui oriente les actions de notre association conformément à sa vision et à ses valeurs.

Le mettre en œuvre, c'est mieux : il est indispensable que le projet associatif ne demeure pas un simple exercice rédactionnel, mais que les concepts qu'il contient soient réellement mis en œuvre.

Pour cela, le Conseil d'Administration a adopté un plan d'orientations stratégiques qui définit, sur toute la durée du projet associatif, les diverses actions qui devront être menées, et un plan d'actions semestriel qui découpe, pour chaque période de six mois, le plan d'orientations stratégiques et définit celles des actions qui devront au moins démarrer dans le semestre considéré.

Ce dispositif nous permettra de suivre d'une façon précise, dans la temporalité, ce que nous devons faire pour parvenir, sur la période de cinq ans, couverte par le projet associatif, à exécuter ce que nous avons prévu dans le projet associatif.

En même temps, il nous donne les directions que nous allons suivre au moins pour l'année à venir, et qui constituent donc l'ossature du rapport d'orientations.

AXE 1 - L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACCOMPAGNER SANS RUPTURE

Notre principale orientation, quant à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, s'inspire évidemment de la notion **d'autodétermination** et vise à leur éviter les ruptures d'accompagnement.



DES LE PLUS JEUNE AGE...

Pour ce faire nous avons commencé à travailler, et nous allons continuer en ce sens, à **promouvoir la prise en charge des enfants en situation de handicap dès le plus jeune âge** : notre premier projet, déjà en cours, mais qui va demander des développements pendant encore deux ans pour aboutir, on l'espère, à sa réalisation en septembre 2027, consiste en la création d'une crèche inclusive, c'est-à-dire en mesure d'accueillir des enfants non handicapés et des enfants handicapés sur la commune de Montpellier. La prise en charge précoce des enfants en situation de handicap, comme d'ailleurs celle de tous les enfants, est le gage de leur développement maximal, ainsi que la Haute Autorité de Santé ne cesse de le dire. Toutefois les enfants non handicapés sont, lorsqu'ils parviennent à l'âge de trois ans, pris en charge par l'école préélémentaire, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des enfants en situation de handicap mental. Notre projet consiste donc à accoler à la crèche inclusive, un jardin d'enfants spécialisé qui aura pour fonction de continuer à accompagner les enfants handicapés jusqu'à ce qu'ils puissent intégrer un établissement adapté à leur situation (dispositif scolaire adapté ou établissement spécialisé). En fonction de la réussite de ce projet, nous sommes évidemment prêts à en envisager d'autres du même type sur d'autres communes du Département.

... DE L'ENFANCE A L'AGE ADULTE...

Bien évidemment, nous continuerons à travailler à la **création de places dans les SESSAD et les IME** pour résorber la bien trop importante liste d'attente d'enfants handicapés sans prise en charge qui s'allonge devant nos établissements : actuellement, 356 familles ont déposé un dossier devant l'un de nos quatre IME et trois SESSAD pour leur enfant handicapé et orienté en IME ou SESSAD par la CDAPH de l'Hérault, sans que nous puissions les prendre en charge faute de places.

Toujours dans le domaine de l'enfance, nous souhaitons nous engager dans le **soutien aux enfants en double vulnérabilité**, c'est-à-dire connaissant une situation de handicap en même temps que des difficultés familiales et sociales. Les médias se sont récemment fait l'écho des problèmes de fonctionnement de l'Aide Sociale à l'Enfance et par ailleurs le plan, dit des « 50 000 solutions », prévoit spécifiquement des actions en faveur de ce type de personnes. Pour ce faire, nous envisageons la **création d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)** qui pourra accueillir des enfants handicapés et en déshérence familiale.

... ET MEME, LORS DU VIEILLISSEMENT...

Les ruptures d'accompagnement peuvent survenir à tous les âges de la vie : il en est ainsi pour les **personnes handicapées vieillissantes** qui arrivent au terme de leur vie active, qu'elle se soit déroulée en ESAT, en ATO ou en EAM. Parvenus à un âge compris entre 60 et 65 ans elles doivent quitter leur établissement de jour, mais aussi leur foyer de vie, d'hébergement ou logement, sans pour autant savoir si elles auront une place dans un EHPAD. Qui plus est, nous estimons que la place de ces personnes n'est pas, à cet âge-là, dans un EHPAD, où ne sont accueillies que des personnes en perte d'autonomie et donc d'un âge moyen bien plus avancé.

Nous travaillons donc à la **création d'Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV)** qui sont un intermédiaire entre les établissements de vie active et les EPHAD. Nous considérons que ces unités doivent cependant être en lien, y compris en lien géographique, avec des EHPAD, de façon à assurer une transition douce pour les personnes que nous accompagnons.

Nous avons travaillé sur plusieurs projets, l'un sur la ville de Castelnau le Lez et l'autre sur la commune de Saint Martin de Londres, qui pour le moment ont du mal à avancer pour des raisons diverses indépendantes de notre volonté. En dernier lieu, nous allons travailler sur un troisième projet en lien avec la mairie de Gignac.

Pour ces personnes handicapées vieillissantes, nous estimons également qu'il est parfaitement anormal de les obliger à quitter leur lieu de résidence lorsqu'elles arrivent en fin de période d'activité : aucune personne non handicapée n'est soumise à un tel régime, chacune pouvant continuer à vivre dans son logement si elle le désire : nos projets s'articuleront donc autour de cette idée que les personnes en situation de handicap devront pouvoir continuer à vivre chez elles tout au long de leur vie si elles le désirent.

Dans le cadre de la création de la MECS, que pour le moment nous positionnons sur la ville de Mèze, nous envisageons le **déplacement de la MAS sur notre propriété de la Rouquette située sur la commune de Villeveyrac**, et d'y adjoindre un **Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM)**, structure inexistante aujourd'hui sur le bassin de Thau.

Sur le plan de l'immobilier, nous avons terminé la préparation du projet de réaménagement du site des Mûriers, incluant la construction d'un nouvel Atelier Thérapeutique Occupationnel, et sommes en attente des possibilités de financement par le département et l'ARS.

Nous avançons sur tous ces projets tout en ayant conscience des difficultés d'ordre financier, puisque le Département n'est plus en mesure, au moins pour l'année 2025, de financer de nouvelles créations, et que le plan des 50 000 solutions, financé sur des crédits de l'Etat, semble pour le moment à l'arrêt, vraisemblablement pour des questions de régulation budgétaire.

AXE 2 - L'ACTION MILITANTE ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES

SOUTENIR..., AGIR..., COMMUNIQUER...

Nos actions en direction des familles, telles qu'elles sont prévues dans notre projet associatif et déclinées dans notre plan d'orientations stratégiques visent à les soutenir lorsqu'elles sont en attente de place pour leur enfant dans l'un de nos établissements, à les soutenir au quotidien lorsqu'elles ont un besoin en lien avec le handicap de leur enfant, de les informer sur les sujets pouvant potentiellement concerner leur enfant handicapé ou les concerner directement en leur qualité d'aidant.

Pour ce faire, nous continuerons à proposer des **réunions sur différents thèmes**, ainsi que cela a déjà été fait (thème de « l'après nous », réunion sur la santé, la prévention des cancers et les maladies rares, réunion sur la vie affective et sentimentale des personnes en situation de handicap), et nous envisageons pour cet automne une réunion sur le thème de l'aide aux aidants.

La création d'un service social au profit des familles est déjà amorcée avec l'arrivée d'une assistante sociale, et sera consolidée en fonction des besoins.

Notre site internet a évolué avec la **création d'un espace dédié aux familles** qui continuera à être abondé : bien plus qu'une simple rubrique, cet espace famille est une communauté dédiée à accompagner et soutenir les familles ayant un enfant en situation de handicap mental. Nous comprenons les défis uniques auxquels vous faites face, et notre mission est de vous offrir un espace chaleureux, informatif et bienveillant. Dans cet espace, nous mettons à votre disposition des ressources précieuses pour vous guider à chaque étape de ce parcours, que vous recherchiez des conseils pratiques, des témoignages inspirants, ou des informations sur les services et les aides disponibles.

UN GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIATIVEMENT...

Un groupe de travail a réfléchi intensément sur la **définition et la place des administrateurs référents** dans nos établissements et leurs missions notamment en direction des familles : le résultat de ces travaux sera présenté aux familles d'ici peu.

ECOUTER..., SE PARLER...

Enfin, nous envisageons la **création de groupes de parole au bénéfice des parents**, notamment de ceux qui découvrent les problématiques du handicap et souhaitent pouvoir échanger avec des parents plus « aguerris ».

AXE 3 - L'ACTION ENTREPRENEURIALE EN QUALITE D'EMPLOYEUR

La qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dépend très largement de la compétence et de l'implication des professionnels qui s'en occupent quotidiennement : l'association est, à ce titre, employeur d'environ 850 salariés.

Notre devoir est donc de **continuer à soutenir auprès des pouvoirs publics les besoins de ces salariés**, et nous continuerons à le faire comme ce fut le cas pour l'obtention de la prime « Ségur de la santé » pour tous, notamment dans la négociation en cours pour la création de la nouvelle convention collective.

En interne, nous devons nous mobiliser pour assurer les meilleures conditions de travail au personnel.

A ce titre, nous souhaitons associer davantage les professionnels à chaque étape importante de l'évolution de notre association (mise en œuvre d'un projet associatif, projets structurants...) et les tenir informés des évolutions que nous souhaitons et de leurs réalisations.

C'est pourquoi, nous avons **mis en place une bourse aux innovations** leur permettant de présenter des projets pédagogiques, mais aussi des projets visant à l'amélioration des conditions de travail, et de leur apporter un financement en fonction de l'intérêt qu'ils présentent.

De même, **une réunion annuelle** permettra de les tenir informés des réalisations faites dans le cadre de notre projet stratégique et de recueillir leur sentiment sur l'évolution de l'association.

Par ailleurs nous envisageons **la création d'un service social** permettant d'améliorer leurs conditions de travail, en se souvenant que le secteur médico-social a été particulièrement négligé par les pouvoirs publics pendant à peu près les deux dernières décennies.

L'objectif de ce service serait de coordonner les actions sociales au profit de nos salariés et d'initier des opérations de soutien en leur faveur, comme par exemple les achats groupés, l'aide au logement, la recherche d'un logement.

Cela devra également se traduire par la mise en place de nouveaux partenariats avec d'autres organismes, comme des bailleurs, fournisseurs, CCAS... Il est bien évidemment entendu que cette aide pourrait également profiter aux personnes que nous accueillons, notamment les travailleurs d'ESAT ou bénéficiaires du SAVS.

Nous souhaitons mettre en place un **dispositif de participation à la création et à l'actualisation ainsi qu'au suivi des projets d'établissements** par le Conseil d'Administration.

Enfin, en 2026 nos établissements vont devoir passer l'épreuve de **l'évaluation par la Haute Autorité de Santé** et nous entendons les accompagner dans ce travail spécifique et particulièrement important pour l'avenir.

AXE 4 - L'INSERTION DANS LE TERRITOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE INFLUENCE

INFLUER...

Pour soutenir notre action, nous devons aussi **développer notre influence** et travailler conjointement avec divers autres organismes œuvrant dans le secteur du handicap.

Nous avons commencé à le faire en nouant des liens avec diverses associations, mais aussi avec des services ou organismes non associatifs qui sont en mesure de nous épauler pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap.

COMPRENDRE... AIDER LA RECHERCHE...

Nous souhaitons approfondir ces liens et notamment, nous souhaitons continuer à travailler avec **l'association ONCODEFI** qui œuvre en faveur de la prévention des cancers chez les personnes en situation de handicap mental et avec le **service de génétique du CHU de Montpellier** et le **réseau des maladies rares** : sur ce dernier point, nous devons promouvoir auprès des personnes accompagnées la recherche sur le génome et la compréhension des maladies génétiques, qui sert en même temps la recherche en génétique mais aussi en retour les personnes accompagnées elles-mêmes et leurs familles.

SE FAIRE AIDER...

Le développement de nos projets nécessite des mises de fonds importantes, et l'apport de fonds privés peut utilement venir soutenir les fonds publics : pour ce faire, nous souhaitons **développer notre fonds de dotation** par la recherche de mécènes dans l'optique en particulier de nous aider à financer nos projets les plus avancés comme la crèche inclusive.

COMMUNIQUER ENCORE...

Ceci nécessite le développement de notre notoriété, ce que notre charte de la communication et notre plan pluriannuel de communication doivent nous permettre d'atteindre : nous avons donc décidé de nous faire connaître des collectivités territoriales de notre ressort ainsi que des organismes socio-professionnels, en leur présentant ce que nous sommes et ce que nous réalisons.

AXE 5 - STRUCTURER ET DEVELOPPER LA GOUVERNANCE

GERER..., ETRE COMPETENT...

Les associations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux telles que la nôtre doivent avoir une gouvernance structurée et développée en compétences, afin non seulement d'être en permanence capable d'assurer une gestion saine alors même qu'elle devient de plus en plus complexe et qu'elle évolue continuellement, et d'être en mesure de construire et de développer nos projets dans un contexte de plus en plus difficile.

SE FORMER ET FORMER...

Dans ce domaine, nous entendons agir dans plusieurs directions : **professionnaliser les administrateurs** par la mise en place de formations spécifiques, définir clairement les missions des administrateurs référents dans les établissements, piloter l'organisation de l'association et de ses établissements et faire monter en compétences les membres des conseils de la vie sociale.

Sur le premier point, nous envisageons de continuer les formations données aux administrateurs grâce à l'appui de l'Unapei, dans les domaines juridiques et financiers dans le secteur médico-social, après les avoir formés aux techniques du management avec l'appui du cabinet Endogène.

Les administrateurs référents bénéficieront évidemment du même dispositif de formation, mais recevront en tant que de besoin des formations plus spécifiques à leur fonction afin qu'ils puissent être **les véritables relais** entre les établissements, les familles et les personnes accompagnées et le Conseil d'Administration.

POUR MIEUX PILOTER...

Le pilotage de l'association et de ses établissements sera renforcé grâce à **la création de six pôles d'établissements, dont un pôle technique**, le premier de ces pôles étant déjà en fonctionnement sur le site du bassin de Thau, et par la mise en place d'une batterie **d'indicateurs organisés en tableaux de bord** permettant aux administrateurs de connaître en permanence le fonctionnement des établissements et du conseil d'administration lui-même, et d'apporter les corrections nécessaires sans délai.

Enfin, nous souhaitons **faire monter en compétences les membres des Conseils à la Vie Sociale** de façon que ces instances, qui participent activement au bon fonctionnement quotidien des établissements, puissent elles-mêmes donner le meilleur au bénéfice des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'Unapei nous a confirmé être en mesure de proposer des formations adaptées, ce dont nous aurons donc l'occasion de reparler.

CONCLUSION

Notre action, désormais structurée autour du projet associatif et suivie concrètement grâce au plan d'orientations stratégiques, vise à faire de l'Unapei 34 une association utile aux personnes accompagnées, à leurs familles, aux professionnels qui nous soutiennent, et à nous faire connaître de notre environnement.

Chaque année, nous serons ainsi en mesure de vous tenir informés des évolutions réalisées au profit des personnes en situation de handicap, de la reconnaissance de leurs droits à l'éducation, au travail, au logement, à la santé, c'est à dire de la reconnaissance de leur qualité de citoyens à part entière.

**POUR
UNE SOCIÉTÉ**
inclusive et solidaire